

PROCES-VERBAL**Réunion de Conseil Municipal du 27 Juillet 2018**

2018 / 219

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT et le VINGT SEPT JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Conseil Municipal		Présent(e)	Excusé(e)	Procuration donnée à
GUIOT	Olivier	X		
BESSE	Séverine	X		
PETTITJEAN	Nicole	X		
CHIROL	François	X		
CHARPY	Delphine		X	ROSSEEL Sébastien
LABAYE	Sophie		X	MEUNIER Christelle
MEUNIER	Christelle	X		
PONTONNIER	Florence	X		Arrivée à 20 h 10
ROSSEEL	Sébastien	X		
VOLAT	Frédéric	X		

Secrétaire de séance : Mr CHIROL François

Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

ORDRE DU JOUR :

1. Attribution des marchés dans le cadre de l'amélioration énergétique de la salle des fêtes
2. Tarifs accueil de loisirs
3. Solde de chauffage
4. Appel à projets WIFI4EU
5. Informations diverses

Arrivée de Florence PONTONNIER à 20h10**1. Attribution des marchés dans le cadre de l'amélioration énergétique de la salle des fêtes**

Mr le Maire rappelle que la CAO a tenu 2 réunions, pour ouvrir les plis des entreprises et pour analyser les offres. À l'issue, la CAO propose au conseil de retenir les entreprises les mieux disantes pour chacun des lots tel que défini ci-après :

1. Lot 1 Maçonnerie : entreprises BORDES pour 23 889.06 € HT
2. Lot 2 Menuiserie : entreprise FOURNIER pour 21 314.40 € HT et les 3 variantes pour 8 580 € HT
3. Lot 3 Plâtrerie Isolation Peinture : entreprise AUBERGER pour 31 722,10 € HT
4. Lot 4 Faux-Plafonds : entreprise LES PLAFONDS DE MARC pour 6 697,72 € HT et la variante pour 3 555 € HT
5. Lot 5 Carrelage Faïence : entreprise CARREAUX 3000 pour 7 223,31 € HT
6. Lot 6 Plomberie VMC : entreprise AES pour 10 976.00 € HT

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 27 Juillet 2018

2018 / 220

7. Lot 7 Electricité : entreprise DESNAUDS pour 18 900.00 € HT et un devis de travaux non prévus au dossier de 305.00 € HT

Soit un total de 133162,59 € HT

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°29/2018 : Prog de travaux d'amélioration énergétique à la salle des fêtes
Déposée le 14.08.2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'appel à candidatures concernant les travaux d'amélioration énergétique à la salle des fêtes, la Commission d'Appel d'Offres après étude du rapport d'analyse des offres réalisée par le Cabinet LERNER-MENIS-NOAILHAT qui assure la maîtrise d'œuvre, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 Maçonnerie :
✓ L'entreprise **BORDES** pour un montant de 23 889,06 € H.T.

- Lot n°2 Menuiserie bois :
✓ L'entreprise **FOURNIER** pour un montant de 21 314,40 € H.T. et de retenir les variantes suivantes :
 - ❖ 1-2 Remplacement porte double salle pour un montant de 3 475,00 € H.T.
 - ❖ 2-2 Réalisation bar pour un montant de 1 485,00 € H.T.
 - ❖ 3-2 Plus value pour menuiserie Uw = 1,3 pour un montant de 3 620, 00 € H.T.

- Lot n°3 Plâtrerie isolation peinture :
✓ L'entreprise **AUBERGER** pour un montant de 31 722 ,00 € H.T.

- Lot n°4 Faux plafonds :
✓ L'entreprise **PLAFONDS DE MARC** pour un montant de 6 697,72 € H.T. et de retenir la variante suivante :
 - ❖ 4-4 Panneaux acoustiques pour un montant de 3 555,00 € H.T.

- Lot n°5 Carrelage et faïence :
✓ L'entreprise **CARREAUX 3000** pour un montant de 7 223.31 € H.T.

- Lot n°6 Plomberie :
✓ L'entreprise **AES** pour un montant de 10 976,00 € H.T.

- Lot n°7 Electricité :
✓ L'entreprise **DESNAUDS** pour un montant de 18 900,00 € H.T. et décide de retenir le devis pour travaux non prévus au dossier d'un montant de 305,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'ENTERINER l'ensemble des décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents s'y afférant.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 27 Juillet 2018

2018 / 221

2. Tarifs Accueil de Loisirs

Mr le Maire rappelle que les tarifs de l'accueil de loisirs n'ont pas été réévalué depuis 2017 et qu'ils sont basés sur 3 tranches de revenus des familles, ensuite le tarif est dégressif en fonction du nombre de périodes facturées par famille.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<i>Niveau</i>	<i>Revenu des familles</i>	<i>Nombres de périodes</i>	<i>Tarifs Actuels</i>	<i>Proposition 2018</i>
1	<= 24000	< 20	1.60	1.70
		> 20 < 50	1.40	1.45
		> 50	1.10	1.15
2	> 24000 < 48000	< 20	1.80	1.90
		> 20 < 50	1.55	1.60
		> 50	1.15	1.20
3	> 48000	< 20	1.90	2.00
		> 20 < 50	1.70	1.80
		> 50	1.20	1.30

POUR : 9

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Délibération n°30/2018 : Modification des tarifs du CLSH à compter du 1er/09/2018

Déposée le 14.08.2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ ***DE MODIFIER les tarifs de notre CLSH au 1er Septembre 2018, de la façon suivante :***

<i>Niveau</i>	<i>Revenu des familles</i>	<i>Nombres de périodes</i>	<i>Tarifs</i>
1	< = 24000	< 20	1,70 €
		> 20 < 50	1,45 €
		> 50	1,15 €
2	> 24000 < 48000	< 20	1,90 €
		> 20 < 50	1,60 €
		> 50	1,20 €
3	> 48000	< 20	2,00 €
		> 20 < 50	1,80 €
		> 50	1,30 €

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 27 Juillet 2018

2018 / 222

3. Solde de chauffage

Mr le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas tous les éléments nécessaires et propose de reporter ce point de l'ordre du jour au prochain conseil.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Appel à projet WIFI4EU

Mr le Maire explique au conseil qu'un appel à projet est lancé concernant le déploiement du WIFI dans le département. La comcom du bocage bourbonnais souhaite porter ce projet pour les communes de son territoire qui seront intéressées par une ou plusieurs bornes WIFI.

Le Maire précise que la commune possède 2 abonnements internet et qu'il serait judicieux d'installer 2 bornes sur la commune.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°31/2018 : Appel à projets WIFI4EU

Déposée le 14.08.2018

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'Appel à Projets de la Commission européenne, en lien avec le ministère de la Cohésion des territoires, pour développer le wifi sur les territoires intitulé WIFI4EU.

WIFI4EU vise à aider les communes et leurs groupements à équiper leurs centres de services au public d'un accès wifi public, gratuit et limité dans sa durée d'utilisation. Ainsi l'objectif est d'apporter aux habitants, touristes, étudiants, des points de connexion wifi gratuits dans des espaces publics et des lieux de services (type offices de tourisme, mairies, médiathèques, salles des fêtes, campings, plages ...), mais aussi diffuser de l'information contextualisée et offrir des services, utiliser les données de connexion comme outil d'aide à la décision, tels sont les atouts du wifi territorial pour les collectivités territoriales.

Doté de 20 millions d'euros, ce premier appel à projets – sur les 5 que contient le plan Wifi4EU – s'adresse à des entités publiques pour financer l'acquisition et l'installation des équipements.

Ainsi la commune ou l'EPCI qui présente un dossier pourra bénéficier d'un financement de 15k€ de l'Union européenne via un processus très simple de « coupons ».

M. le Maire précise que le premier appel à candidatures a été annulé. Le prochain appel à candidatures aura lieu à l'automne 2018. Il s'adresse aux :

- municipalités,

- entités agissant pour le compte de municipalités.

Au regard des projets et de la volonté de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, M. le Maire propose que le dossier soit déposé par cet EPCI, en lieu et place de la commune.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 27 Juillet 2018

2018 / 223

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de répondre à l'appel à projet WIFI4EU pour l'installation de 2 bornes sur notre Commune,
- de désigner M. le Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, dont la commune de SAINT-HILAIRE est adhérente, afin d'agir pour le compte de la commune pour cet appel à projets WIFI4EU.

5. Informations diverses

- Les travaux de voirie sont commencés et la poutre de la route de Buchatière est réalisée
- Travaux de voirie au lotissement : un nouveau matériau en enrobé sera appliqué et il reste une somme pour réaliser des fossés à déterminer en septembre.
- Les travaux dans les logements du passage de la Poste sont quasiment terminés
- L'entreprise d'électricité ne travaillera pas dans les autres logements
- FPIC la répartition de droit commun s'appliquera et correspond à 12350 €
- Logement au-dessus de la Mairie, l'état des lieux sera fait prochainement et le logement pourra être remis en location rapidement
- ISDI : après un contrôle de la DREAL, 4 non conformités ont été relevées et devront être corrigées. La clôture du riverain de l'ISDI devra être déplacée, un courrier lui sera adressé dans ce sens.
- RGPD : dans le cadre de cette nouvelle obligation, l'ATDA proposera au 1^{er} janvier 2019 une compétence optionnelle pour couvrir cette responsabilité au tarif de 700 € pour les communes de notre strate. La décision sera prise lors du prochain conseil.
- Emploi saisonnier : le Maire a retenu Isoline FAUCONNIER de Buxières.
- Motion de soutien à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, après discussion le conseil a décidé de soutenir cette motion.

POUR : 6

CONTRE : 2

ABSTENTION : 2

Délibération n°32/2018 : Motion du Comité de bassin Loire-Bretagne

Déposée le 14.08.2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier du Comité de bassin Loire-Bretagne, décide de soutenir la motion suivante :

- *Considérant*
 - a) *l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau*
 - b) *l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux*

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 27 Juillet 2018

2018 / 224

- c) *la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*
 - d) *le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin*
 - e) *les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin*
 - f) *la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau*
 - g) *l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10^e programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11^e programme (292 millions d'euros d'aide par an)*
 - h) *que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)*
 - i) *que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10^e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros*
 - j) *que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB*
- *Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin*
 - *Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11^e programme pluriannuel d'intervention*

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 27 Juillet 2018

2018 / 225

***EXIGE** que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin*

***CONTESTE** l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018*

***EXIGE** que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{es} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention*

***SOUHAITE** participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.*

- Des informations sont données sur l'accident aux Cités.
- Une question est posée concernant l'évolution de la couverture téléphonique : les informations seront demandées au Conseil Départemental.

La séance est levée à 22h23.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 27 Juillet 2018

2018 / 226

Délibérations du 27/07/2018

- 29/2018 Prog de travaux d'amélioration énergétique à la salle des fêtes
- 30/2018 Modification des tarifs du CLSH à compter du 01/09/2018
- 31/2018 Appel à projets WIFI4EU
- 32/2018 Motion du Comité de bassin Loire-Bretagne

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 27 Juillet 2018

2018 / 227

Conseil Municipal		Signatures
GUIOT	Olivier	
BESSE	Séverine	
PETTIJEAN	Nicole	
CHIROL	François	
CHARPY	Delphine	Excusée
LABAYE	Sophie	Excusée
MEUNIER	Christelle	
PONTONNIER	Florence	
ROSSEEL	Sébastien	
VOLAT	Frédéric	

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 27 Juillet 2018

2018 / 228
